

## La grande supercherie

Nous l'avons craint, maintenant, nous le notons avec amertume : le président Abdelaziz Bouteflika tente une nouvelle ruse avec le peuple. La décision qu'il a prise, en guise de réponse à la rue qui s'est mobilisée contre le 5e mandat qu'il brigait et, donc, contre la prolongation de son magistère à la tête de l'État algérien, n'est rien d'autre qu'une grossière manœuvre à travers laquelle, il espère se maintenir au pouvoir sans avoir à passer par l'épreuve des urnes. Car, à bien y regarder, entre la proposition qu'il a faite la veille du troisième vendredi de colère et celle annoncée ce lundi soir, il n'y a qu'une petite, mais très significative différence : l'une et l'autre lui permettent de prolonger son mandat actuel. La première était une promesse d'écourter son 5e mandat, s'il venait à être élu le 18 avril, et d'organiser une élection présidentielle anticipée dans des délais qu'il ne fixe pas précisément. La seconde n'est qu'une reformulation de la première, tant elle procède du même agenda politique et se projette par conséquent vers la même perspective. Autrement dit, dans l'histoire, il n'y a que le procédé qui change, la finalité reste la même : demeurer Président.

Or, les Algériens qui sont sortis par milliers dans les rues de toutes les villes du pays ne se sont pas mobilisés pour l'interruption du processus électoral. Le leitmotiv, le principal, qui a cimenté leur formidable mobilisation, se confine en le rejet du 5e mandat, c'est-à-dire contre la prolongation de la présidence de Bouteflika. Ce dernier fait mine de ne l'avoir pas compris ainsi, puisqu'il se contente d'annuler le scrutin présidentiel tout en se maintenant dans ses fonctions de Président. Cela pour l'aspect politique.

Au plan de la légalité, la décision de Bouteflika est une violation flagrante de la Constitution. De quel droit, en effet, reporte-t-il, tout chef de l'État qu'il est, une élection à laquelle sont inscrits d'autres candidats, qu'il ne consulte, au demeurant, pas ? On peut nous rétorquer que sa décision est une réponse à une demande populaire. Certains peuvent le concéder, quoique ce soit difficilement défendable. Mais la grande violation de la Constitution que Bouteflika commet, c'est de décider seul et de manière régaliennne qu'il reste chef de l'État, après l'expiration de son mandat actuel. C'est dangereux, car cela ouvre la voie à toutes les dérives et met en péril l'État et ses institutions. Ce n'est pas irréversible, cependant.

Le peuple peut toujours exercer sa souveraineté.